



DÉPARTEMENT DE
L'EURE
en Normandie

Le Département aide ses agriculteurs

Pour bénéficier des nouvelles aides,
connectez-vous sur

www.eureenligne.fr → territoires → agriculture

Pour bénéficier des aides du Département :

- 1 Télécharger le dossier sur eureenligne.fr/territoire/agriculture.
- 2 Le compléter et le retourner par mail à agriculture-durable@eure.fr ou à l'adresse postale indiquée.
- 3 Le Département vous contactera par mail pour vous tenir informé de l'avancement de votre dossier.

Attention, bien attendre l'avis de notification de l'aide du Département avant d'engager des frais.

Le coût de votre projet d'investissement
doit être compris entre

500€ HT et 10 000€ HT

Investissements éligibles



Développement des circuits courts et de la vente directe

Aménagement de bâtiments, d'espaces de vente, matériels de stockage, de conditionnement, de transformation, de commercialisation...



Garantie de l'état sanitaire des cheptels, réduction des risques professionnels

Petit matériel pour sanitaire animal, de surveillance, de contention des animaux...



Plantation de haies et agroforesterie

Fourniture des plants pour la création de haies bocagères et de systèmes d'agroforesteries, travaux de plantation, matériels d'entretien des haies...

Direction de l'environnement, de l'espace rural et de l'agriculture (DEERA)
agriculture-durable@eure.fr - 02 32 31 51 99